



REGISTRE des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 novembre 2019

Date de convocation : 31 octobre 2019

Sous la Présidence de GOEHRY Mireille, Maire

Elus : 52 - En fonction : 47 - Présents ou représentés : 41

Présents : ADAM Jean-Marie - ALBINET Arnaud - BOISSEAU Catherine - BURGER Sylvie - CRIQUI Jean-Marie - DIGIUSTO Christiane - DISS Richard - ECKART Jean-Luc - FELDMANN Jean-Paul - FLICK Guillaume - FRANCK Céline - FREUND Bernard - FRITSCH Laure - FUCHS Albert - GEHIN Patrick - GOEHRY Mireille - GOEHRY Sophie - GROSS Dominique - HAMM André - HANTSCH Myriam - JOST Jean-Louis - KIENTZ Patrick - KOESSLER Michèle - KREMMELE Christine - LAPP Sébastien - LOHR Monique - MEYER Isabelle - MULLER Maurice - RISCH Francis - SAENGER Tharcisse - SCHAEFFER Anita - SPITZER François - UGE Brigitte

Pouvoirs : BRUCKMANN Jacques à GOEHRY Mireille - KREMMELE Catherine à SPITZER François - GANTZER Pierre à FREUND Bernard - FRITSCH Christelle à ECKART Jean-Luc - REMOND Xavier à UGE Brigitte - HUSER Michel à Arnaud ALBINET - WOLFF Jennifer à KOESSLER Michèle - SCHNEIDER Laurent à HANTSCH Myriam

Absents non excusés : MENNY Alain - SIEFERT Eric - FUCHS Didier - GILLIG Yves - MATTERN Michael

DCM 2019 – 213

1 – Commande publique

1.1 – Marchés publics

Cne déléguée de Mittelhausen – Aménagement de l'entrée sud - Avenant n°1 au marché de travaux TRABET

Le Conseil Municipal,

VU la délibération N° 2018-143 du 29 octobre 2018 portant sur l'attribution du marché de travaux à la Société TRABET de HAGUENAU ;

VU la proposition du bureau d'études en date du 19 septembre 2019 portant notification d'une plus-value de **20 709,25 €** pour travaux supplémentaires et d'une moins-value pour prestations non exécutées de **-17 449,00 €** ;

Considérant que la somme des plus et moins-value fait ressortir un avenant de **3 260,25 € HT** correspondant à une augmentation de **2,54%** par rapport au montant initial.

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux de la société TRABET à HAGUENAU, pour un montant HT de **3 260,25 €** portant ainsi le montant des travaux à la somme de **131 841,25 € HT** ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

(à l'unanimité)

DCM 2019 – 214

3 – Domaine et patrimoine

3.1 – Acquisition

Cne déléguée de Mittelhausen – Aménagement de l'entrée sud – Echange parcellaire avec la Fondation du Neuhof

Le Conseil Municipal,

Considérant les divers échanges avec le représentant de la Fondation du Neuhof ;

VU le rapport du Conseil d'administration de la Fondation du Neuhof en date du 27 novembre 2017 acceptant la proposition de la Commune de Wingersheim les Quatre bans pour un échange parcellaire entre les deux parties

VU le procès-verbal d'arpentage en date du 24 octobre 2019 précisant que la surface intégrant le domaine public est de **1,54 ares** ;

Considérant qu'il y a donc lieu de détacher **1,54 ares** de la parcelle cadastrée section **297 02 n° 151** de la commune déléguée de Mittelhausen pour compenser la perte foncière ;

Et après en avoir délibéré, :

- **APPROUVE** l'échange de parcellaire d'une surface de **1,54 ares** entre la Fondation du Neuhof et la commune de Wingersheim les Quatre Bans ;
- **PRECISE** que cet échange ne fera l'objet d'aucun versement financier ;
- **NOTIFIE** la présente décision à la Fondation du Neuhof ;
- **DECIDE** de prendre en charge l'ensemble des frais s'y rapportant ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'échange devant Maître Salavert, notaire à Brumath.

(à l'unanimité)

DCM 2019 – 215

2 – URBANISME

2.2 – Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Avis en vue de l'abrogation de la carte communale de la commune déléguée de Hohatzenheim par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.163-6, L.163-7, R.163-5, R.163-9 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-57 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/06/2010 approuvant la carte communale de la commune de HOHATZENHEIM ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28/07/2010 approuvant la carte communale de la commune de HOHATZENHEIM;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15/12/2015 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Vu l'arrêté en date du 31/07/2019 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et l'abrogation des cartes communales des communes de BOSSENDORF, GRASSENDORF, ISSENHAUSEN, LIXHAUSEN, WALTENHEIM-SUR-ZORN, et des cartes communales des communes déléguées de HOHATZENHEIM (commune de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS), de GEISWILLER, et de ZOEBERSDORF (commune de GEISWILLER-ZOEBERSDORF) ;

Vu le dossier d'enquête publique ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire :

Considérant la nécessité d'abroger la carte communale de la commune déléguée de HOHATZENHEIM en raison de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de donner un avis **FAVORABLE** à l'abrogation de la carte communale par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;
- **DIT QUE** la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

(2 voix CONTRE – 1 abstention)

DCM 2019 – 216

7 – FINANCES

7.1 – Actes de gestion du domaine public

Budget annexe du Lotissement « Les Houblonnières » - versement d'une indemnité à un tiers

Le Conseil Municipal,

VU la délibération portant création du Lotissement « LES HOUBLONNIERES » ;

VU la délibération portant échange de terrain avec M. Pierre GANTZER n° 20/2012 ;

Considérant le PV d'arpentage définitif en date du 20 mars 2015 ;

Considérant que la parcelle cadastrée en section 33 n° 648 présente une superficie de 0,69 ares ;

Et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la délibération n° 20 - 2012 de la commune historique de WINGERSHEIM portant échange d'un terrain sur la base d'une valeur foncière pour la réalisation du lotissement « les Houblonnières » ;
- **CONSTATE** en effet que la commune de Wingersheim les Quatre Bans est redevable de la somme de **0,69 ares x 15 000 € l'are soit 10 350,- €** à M. Pierre GANTZER pour respecter les engagements réciproques ;
- **DECIDE** de verser à M. Pierre GANTZER la somme de **10 350,- €** au titre de la compensation financière pour perte de surface constructible ;
- **CONFIRME** que la dépense correspondante sera inscrite au budget annexe du Lotissement « les Houblonnières » ;
- **AUTORISE** le Maire à émettre le mandat correspondant.

(1 abstention)

DCM 2019 – 217

7 – Finances locales

7.4 – Interventions économiques

Achat de vaisselle pour la salle des fêtes de Mittelhausen

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

Considérant la participation financière de l'Association Sports et Loisirs de Mittelhausen (ASLM) lors de la création de la Commune Nouvelle,

Considérant la nécessité de renouveler la vaisselle de cette salle des fêtes ;

Considérant que le matériel est destiné à une utilisation dans le cadre de la gestion de l'une des salles des Fêtes de notre territoire:

- **DECIDE** de prendre en charge l'achat de vaisselle pour un montant total de **3 272,40 € TTC** auprès de l'établissement METRO CASH and CARRY FRANCE sise à 67460 - SOUFFELWEYERSHEIM ;
- **ACCEPTE** la contribution financière de l'OMSCL de Wingersheim les Quatre Bans, section Mittelhausen pour un montant de **2 727,00 €**.
- **AUTORISE** le Maire à émettre le titre correspondant.

(à l'unanimité)

DCM 2019 – 218

7– Finances locales

7.5 – Subventions

Subventions annuelles aux associations de Wingersheim les Quatre Bans

Le Conseil Municipal,

Considérant les activités effectuées par les Associations et leur impact sur la vie locale ;

Et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de fixer les subventions de fonctionnement suivantes pour l'exercice 2019 :

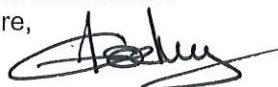
ASSOCIATIONS	2019
Cne déléguée de Hohatzenheim	
Chorale Sainte-Cécile	300€
Vita gym	80€
Cne déléguée de Gingsheim	
Aînés de Gingsheim	150€
Chorale Sainte-Cécile	100€
Cne déléguée de Wingersheim	
Football-Club	9 200€
Sapeurs-Pompiers	460€
Association de Pêche	300€
Chorale Sainte Cécile	300€
Club du Bel Age	300€
Amicale des Donneurs de Sang	200€
Ski Club	200€
Ski Team Kochersberg	200€
Tennis Club	200€
Cne déléguée de Mittelhausen	
Chœur Mille et Une Notes	300€
Club des Aînés ruraux	200€
Arc en Ciel	150€
EMI	150€

- **AUTORISE** le Maire à procéder au mandatement de ces dépenses sur l'exercice 2019.

(à l'unanimité)

Pour extrait conforme

Le Maire,



GOEHRY Mireille

**Les textes intégraux de ces délibérations sont consultables
en mairie durant les heures d'ouverture
ou sur le site de la commune de Wingersheim les Quatre Bans**

<https://wingersheim4bans.payszorn.com/>